



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEBON-SUR-YVETTE  
DU 12 MAI 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le douze mai, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villebon-sur-Yvette étant rassemblé à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Victor DA SILVA.**

**Présents :** M. Victor DA SILVA, Mme Dominique ROUSSEAU, M. CINOTTI Michel, M. David POLIZZI, M. Claude ANDREONE, M. Gilles CHEVALIER, Mme BONNAMY Anaïs, Mme Marina BOUTAULT-LABBE, Mme Eveline CATUSSE, M. Abdelhalim BOUSLOUGUI, M. Gilles COURTIAL, M. Marc LAVIELLE, M. Pierre MIREBEAU, Mme LEMONNIER Sandrine, Mme NEGRO Francine, M. DA CONCEICAO Mickaël

**Absents excusés :** Mme Anne-Marie RAGEAU.

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CCAS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION L'ETAPE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment ses articles R. 123-8 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 relative à l'élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

**VU** la délibération du CCAS du 12 mai 2026 portant installation des membres nommés du Conseil d'administration du CCAS,

**Considérant** le suivi et l'accompagnement des familles Villebonnaises par l'ETAPE, épicerie sociale,

**Considérant** que l'aide alimentaire apportée par l'ETAPE, épicerie sociale, est indispensable pour certaines familles Villebonnaises en difficulté,

**Considérant** le réseau partenarial avec les différentes associations œuvrant dans la distribution des aides apportées aux familles,

**Considérant** la nécessité de désigner un nouveau membre pour représenter le CCAS au sein du Conseil d'Administration de l'association l'ETAPE,

**Considérant** que les membres du conseil d'administration ont décidé, à l'unanimité, de procéder par un vote à mains levées,

**Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,**

**Après en avoir délibéré,**

**Et à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme BOUTAULT-LABBE s'étant abstenue)**

**DECIDE** de désigner comme représentants au Conseil d'Administration de l'ETAPE :

Titulaire : Mme Lemonnier Sandrine

Suppléant : M. Victor DA SILVA

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

A Villebon-sur-Yvette, le 12 mai 2026.

**Le Président du C.C.A.S**

**Victor DA SILVA**

*Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville sous huitaine..*

*En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*